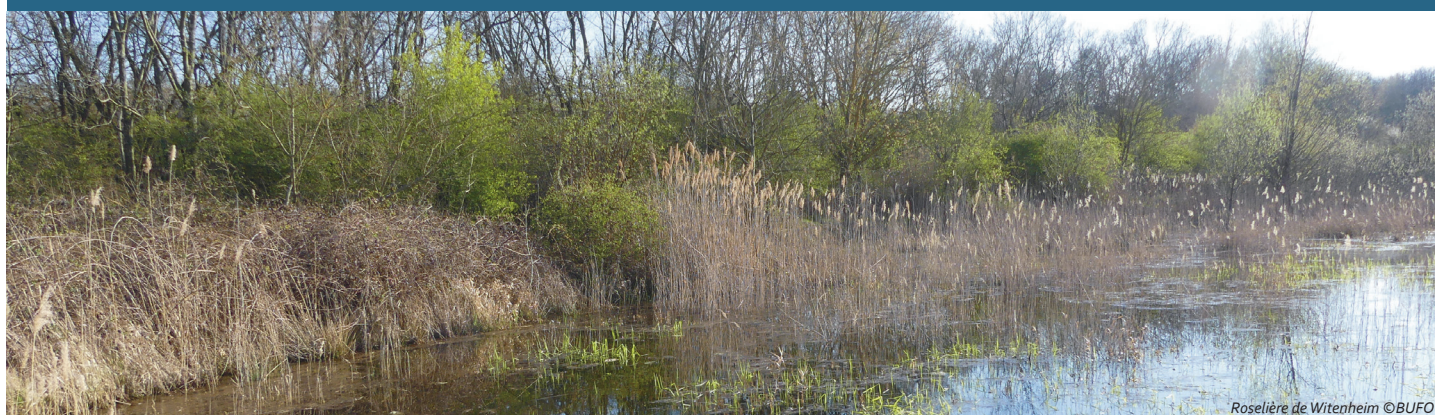




LES ZONES D'ALERTE DE L'AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE

DÉCEMBRE 2020

Fiche Action - Atlas de biodiversité Intercommunale de Mulhouse Alsace Agglomération



Roselière de Wittenheim ©BUFO

UN
TERRITOIRE DE
PLUS
400 KM²

39% DU
TERRITOIRE
DE MILIEUX
NATURELS ET
SEMI
NATURELS

9% DU
TERRITOIRE
EN ESPACES
PROTÉGÉS

Le territoire de l'agglomération de Mulhouse est vaste. Les 39 communes qui le composent abritent de ce fait un grand nombre d'habitats naturels et semi naturels. Parmi eux, il existe des sites avec des enjeux biodiversité forts. Leur prise en compte dans la gestion du territoire est une priorité.

Les prospections de terrains effectuées dans le cadre de l'ABI de m2A ont permis de recenser, de manière non exhaustive, des habitats abritant une biodiversité riche et nécessitant des attentions particulières en termes de conservation, de gestion et/ou de restauration/renaturation. Leur importance en matière de biodiversité se situe sur plusieurs niveaux : habitats, espèces, groupement d'espèces ou encore services écosystémiques.

Qualifiées ici de «zones d'alerte» ces secteurs sont des espaces, hors milieux naturels déjà protégés, encore peu connus ou non identifiés comme étant d'intérêt écologique. La carte présentée dans cette fiche permet de les localiser.

Il est essentiel que ces informations soient utilisées dans la prise en compte des enjeux en amont du lancement de projets potentiellement impactants. Ces zones ont également des valeurs pédagogiques importantes, leur valorisation reste le meilleur outil de sensibilisation possible.

DES ZONES D'ALERTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'état des lieux de la biodiversité effectué dans le cadre du projet d'atlas a permis de diviser l'agglomération en différents secteurs en fonction de leur potentiel «biodiversité». Plusieurs zones ont ainsi été délimitées :

- Zones regroupant des habitats potentiels et avérés d'espèces remarquables ;
- Zones concentrant un maximum de données naturalistes (espèces protégées, sensibles ou indicatrices de milieux) ;
- Zones classées (ZNIEFF, forêts de protection, etc.) concentrant très peu de données.

Ces différents travaux cartographiques, couplés à des systèmes de pondérations, ont permis de cibler les secteurs prioritaires dans lesquels ont été concentrées les prospections de terrain réalisés dans le cadre de l'atlas.

Au cours de ces inventaires, les experts, du réseau et du territoire, ont identifié des espaces présentant un intérêt écologique :

- inconnu jusqu'à maintenant ;
- connus des naturalistes mais méconnus des porteurs de projet, des élus et du grand public
- pour lesquels des projets d'aménagements destructeurs sont prévus ou envisagés.

L'ensemble de ces parcelles constituent des zones d'alerte. Chacune d'entre elle a été associée à une ou plusieurs

actions jugées prioritaires à engager. Une fois lancées elles doivent permettre de maintenir ou de récupérer un bon état écologique. Des groupes d'espèces pour lesquelles une meilleure prise en compte des habitats est nécessaire ont également été ciblés.

- Actions prioritaires identifiées :

RENATURATION RESTAURATION

Secteur fortement dégradé, ne permettant plus ou peu la colonisation par des espèces. Travaux nécessaires pour reconstituer des habitats favorables.

SENSIBILISATION

Secteur méconnu ou mal connu nécessitant une valorisation auprès du grand public et des acteurs du territoire. Constitue une vitrine idéale pour la présentation des enjeux liés à la biodiversité.

GESTION

Secteur à fort potentiel souvent colonisé par des espèces exotiques envahissantes ou dont les milieux naturels sont en mutation.

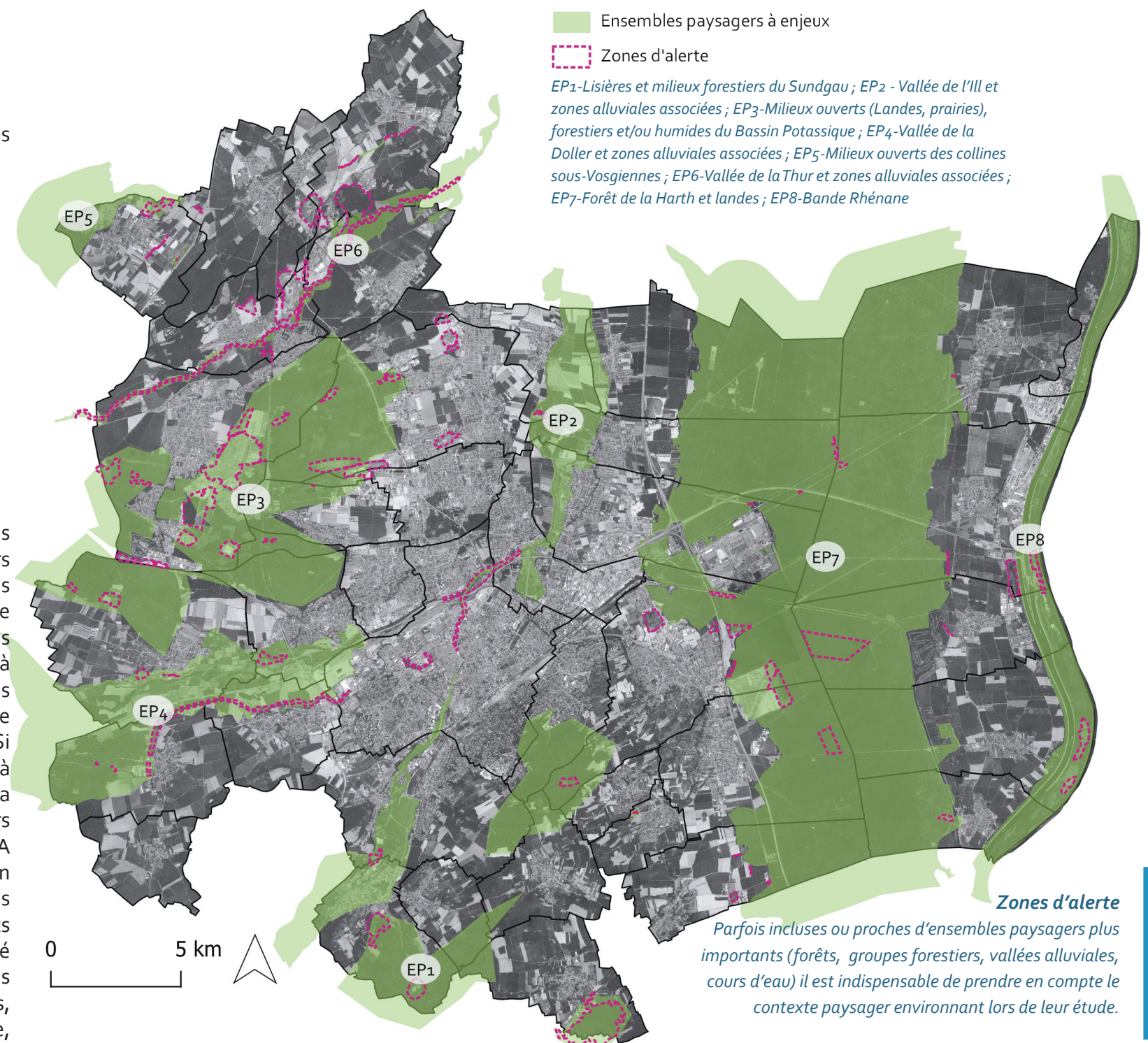
CONSERVATION

Secteur présentant un fort intérêt écologique devant être préservé en l'état.

- Groupes d'espèces recherchés



Ces parcelles ont permis d'identifier des secteurs plus vastes pour lesquels une attention particulière est nécessaire. Qualifiés d'« Ensembles paysagers à enjeux », ils constituent les principaux enjeux du territoire en termes de biodiversité. Si des actions précises sont à lancer sur les zones d'alerte, la mise en avant de ces secteurs a pour but de fournir à m2A un premier découpage de son agglomération. Complétés avec les différents résultats issus de l'atlas de biodiversité de m2A (répartition des espèces remarquables, connaissance communale, etc.), ils doivent permettre de mesurer pleinement les impacts sur l'environnement d'aménagements potentiels. Ce travail constitue un outil d'aide à la décision dans la gestion du territoire mais également dans la valorisation et la protection de la biodiversité. Il cible les secteurs où doivent se concentrer les actions.



RECOMMANDATIONS

Tout en offrant une vision réaliste des enjeux du territoire ces zones ne constituent cependant pas une image exhaustive. Il est probable que des secteurs d'intérêts n'aient pas été relevés car :

- l'ensemble du territoire de m2A n'a pu faire l'objet de

prospections poussées ;

- l'ensemble des groupes taxinomiques n'a pas été étudié dans le cadre de l'atlas. Les enjeux relatifs à d'autres espèces ne sont donc pas identifiés ;
- la délimitation des zones est faite sur une base d'expertise et d'interprétation graphique. Les périmètres des zones ont donc une précision limitée.

Même si une prudence est requise quant à l'exhaustivité des enjeux présentés, ils constituent une source d'information importante et suffisante pour limiter et freiner la destruction de la biodiversité du territoire.

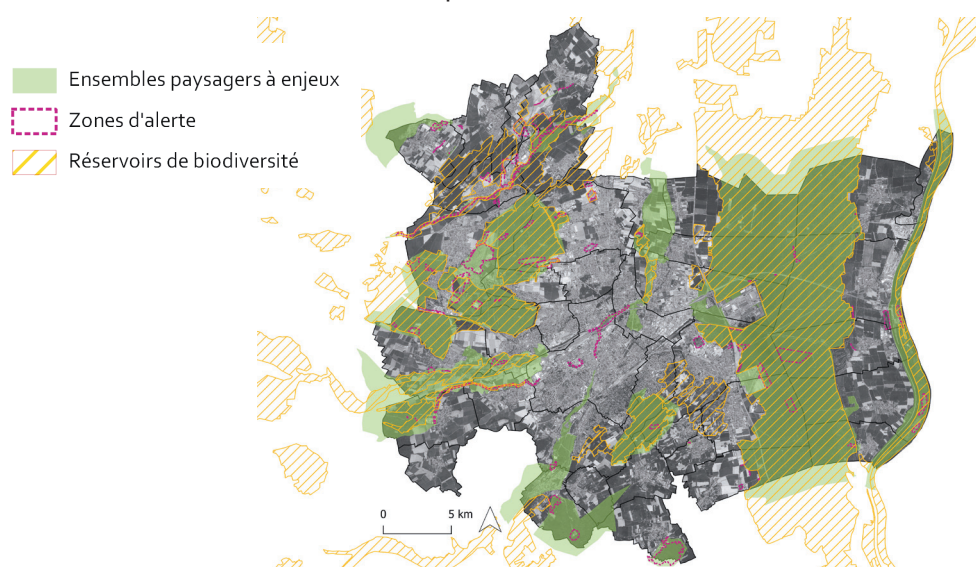
ENJEUX LOCAUX ET SRADDET

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), inclus dans le SRADDET, est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Il identifie les continuités écologiques régionales : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Les zones d'alerte identifiées, complétées par les éléments cartographiques produits dans le cadre de l'atlas de Mulhouse Alsace Agglomération, participent à la déclinaison du SRCE en précisant ces limites mais à une échelle plus

fine, plus locale. La superposition des enjeux définis dans le SRCE et dans l'atlas apporte une vision plus complète du territoire. Il est intéressant de noter que près de 3/4 de la surface des ensembles paysagers à enjeux sont classés en réservoir de biodiversité.

La valorisation des actions de protections de ces zones est essentielle tout comme la prise en compte des secteurs ne bénéficiant pas encore de statuts. Ces espaces naturels sont également à considérer lors de la construction du PLUi.



Sources des cartes : ADMIN Express - ©IGN 2017, ©DREAL Alsace/MNHN/CUS/©IGN/AERMSCAN25®-BDORTHO®/BDCarthage®/©OSE/©CG67868/©ONCFS/©ARAA; Orthophotographie 2018 haute résolution RVB (20cm) sur le département du Haut-Rhin (68) - GéoGrandEst, Atlas de Biodiversité Intercommunale de m2A, réalisation ODonat Grand Est-2020

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Surface de sites restaurés/renaturés

Surface de sites suivis via des inventaires réguliers

Liste de projets de gestion lancés

Liste des acteurs impliqués

Liste de projets pédagogiques

Surface de sites préservées dans le PLUi

À LIRE

> Rapport et Livrables
- Atlas de Biodiversité de m2A - 2021

> Atlas cartographique
- Atlas de Biodiversité de m2A - 2021